



HAL
open science

Pétrarque et Jean de Salisbury: miroir du prince et conceptions politiques

Laure Hermand-Schebat

► **To cite this version:**

Laure Hermand-Schebat. Pétrarque et Jean de Salisbury: miroir du prince et conceptions politiques. 2009. hal-00365008

HAL Id: hal-00365008

<https://hal.science/hal-00365008>

Preprint submitted on 1 Mar 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pétrarque et Jean de Salisbury: miroir du prince et conceptions politiques

par Laure HERMAND-SCHEBAT (PRES Lyon-Université Lyon 3)

Les lectures médiévales de Pétrarque, si elles ont été particulièrement étudiées ces dernières années,¹ avaient déjà été mises en lumière à la fin du XIX^e siècle par un érudit tel que Pierre de Nolhac, auteur d'une étude intitulée *De patrum et mediæ ævi scriptorum codicibus in bibliotheca Petrarcae olim collectis*.² Et parmi les écrivains médiévaux, personne ne ressemble peut-être autant à l'humaniste florentin que Jean de Salisbury, comme l'a souligné Pietro Paolo Gerosa dans son ouvrage *Umanesimo cristiano del Petrarca* paru en 1966.³

Ces similitudes sont parfois si frappantes que l'on peut se demander si Pétrarque n'a pas lu les œuvres de Jean de Salisbury. Le critique italien va dans ce sens: «Ebbe il Petrarca conoscenza di Giovanni di Salisbury ? Le sue opere principali ebbero grande diffusione a l'epoca del Nostro e forse si trovavano fra i suoi libri; ma v'è di più: codesto prelato inglese è uno dei pochi scrittori medievali di cui si osservino tracce sicure nelle pagine petrarchesche; vi è citato in modo evidente, pur senza essere esplicitamente nominato, nelle *Epistolæ familiares*». ⁴ Après avoir centré le parallèle sur deux œuvres particulières, la *Senilis XIV* ⁵ adressée au seigneur de Padoue, Francesco da Carrara, et le *Policraticus*,⁶ dédié au chancelier Thomas Becket, nous l'élargissons à l'ensemble de l'œuvre pétrarquienne pour mettre en évidence la parenté d'esprit qui unit les deux auteurs. La

Note préliminaire: la présente étude se limite au genre littéraire du miroir du prince et à la comparaison de deux textes: la *Senilis XIV* 1 de Pétrarque et le *Policraticus* de Jean de Salisbury. Pour les autres aspects de la comparaison entre les deux auteurs, voir LAURE SCHEBAT, «Jean de Salisbury et Pétrarque: aspects et enjeux de leur jugements sur Cicéron», dans *Cahiers de l'Humanisme* III-IV, 2002-2003, pp. 93-113. Les traductions, sauf indication contraire, sont de l'auteur.

¹ Voir DANIELA GOLDIN FOLENA, «Petrarca e il Medioevo latino», dans *Quaderni petrarcheschi*, IX-X, 1992-1993 [=Il Petrarca latino e le origini dell'umanesimo. Atti del Convegno internazionale (Firenze 19-22 maggio 1991)], pp. 459-487. Voir aussi les notes de Christophe Carraud aux différents textes de Pétrarque qu'il a publiés chez Jérôme Millon: FRANÇOIS PETRARQUE, *La vie solitaire*, introduction, traduction et notes de Christophe Carraud, Grenoble, Jérôme Millon, 1999; ID., *Mon ignorance et celle de tant d'autres*, traduction de Juliette Bertrand, révision et notes de Christophe Carraud, Grenoble, Jérôme Millon, 2000; ID., *Le repos religieux*, introduction, traduction et notes de Christophe Carraud, Grenoble, Jérôme Millon, 2000; ID., *Les remèdes aux deux fortunes, 1354-1366* (Vol. I, Texte et traduction. Vol. II, Commentaires, notes et index), préface de Giuseppe Tognon, texte établi et traduit par Christophe Carraud, introduction, notes et index par Christophe Carraud, Grenoble, Jérôme Millon, 2002, 2 voll.

² PIERRE DE NOLHAC, *De patrum et mediæ ævi scriptorum codicibus in bibliotheca Petrarcae olim collectis*, Paris, Émile Bouillon, 1892. Voir aussi ID., *Pétrarque et l'humanisme*, Paris, Honoré Champion, 1907, vol. II ch. IX («Les Pères de l'Église et les auteurs modernes chez Pétrarque»), pp. 189-237.

³ PIETRO PAOLO GEROSA, *Umanesimo cristiano del Petrarca: Influenza agostiniana. Attinenze medievali*, Torino, Bottega d'Erasmus, 1966, p. 204: «Forse nessun altro scrittore del Medioevo gli rassomiglia tanto, e con nessun altro forse il confronto torna così opportuno ed interessante». Voir aussi FRANCESCO PETRARCA, *De ignorantia [Della mia ignoranza e di quella di molti altri]*, édition commentata bilingue a cura di Enrico Fenzi, Milano, Mursia, 1999, pp. 79 (n. 2), 98, 323 (n.7); ID., *In difesa dell'Italia [Contra eum qui maledixit Italiæ]*, a cura di Giuliana Crevatin, con testo a fronte, Venezia, Marsilio, 1995, pp. 33 (n.22), 258 (n.4); GIAN CARLO GARFAGNINI, «Petrarca e i filosofi. Le Senili e i loro auctores», *Rinascimento*, XXXIII, 1993, pp. 145-156 (en part. p. 154).

⁴ *Ibid.* p. 205: «Pétrarque connaissait-il Jean de Salisbury ? Ses œuvres principales eurent une grande diffusion à l'époque de notre auteur et peut-être se trouvaient-elles parmi ses livres; mais il y a plus: ce prélat anglais est un des rares écrivains médiévaux dont les pages pétrarquiennes portent des traces certaines; il est cité de manière évidente, toutefois sans être explicitement nommé, dans les *Lettres familières*». Pour plus de détails voir *ibid.*, p. 205 (n. 69).

⁵ Sur la *Senilis XIV* 1, voir GIOVANNI PONTE, «I consigli politici del Petrarca a Francesco da Carrara (*Sen. XIV, 1*)», dans *Petrarca e la cultura europea*, a cura di Luisa Rotondi Secchi Tarugi, Milano, Nuovi Orizzonti, 1997, pp. 121-128; ISTVAN BEJECZY, «The State as a work of art: Petrarch and his *speculum principis* (*Sen. XIV, 1*)», *History of political Thought*, XV, 1994, pp. 313-321. Sur la notion de prince chrétien chez Pétrarque, voir aussi ÉVELYNE LUCIANI, «Théodose, idéal du prince chrétien dans la *Correspondance* de Pétrarque», dans *Revue des Études Augustiniennes*, XXXI, 1985, pp. 242-257.

⁶ Sur les conceptions politiques de Jean de Salisbury, voir notamment CARY J. NEDERMAN et CATHERINE CAMPBELL, «Priests, Kings and Tyrants: Spiritual and Temporal Power in John of Salisbury's *Policraticus*», dans *Speculum*, LXVI, 1991, pp. 572-590.

comparaison de leurs textes respectifs trouve sa légitimité dans les citations textuelles du *Poliraticus* insérées par Pétrarque dans sa correspondance. Se pose donc la question de l'exemplaire dans lequel Pétrarque a lu Jean de Salisbury. À ce jour, aucun manuscrit de Jean de Salisbury n'a été identifié comme ayant appartenu à Pétrarque; mais cette étude s'intéressera plus particulièrement à l'histoire du manuscrit Par. Lat. 6417, exemplaire du *Poliraticus* copié à la fin du XIV^e siècle à partir d'un volume de la bibliothèque des Visconti ou des Carrare.⁷ Il s'agit en effet d'un manuscrit qui entretient des liens étroits avec le cercle pétrarquien et appartient à un groupe de livres liés à l'humaniste.

On pourrait objecter à cette étude que les deux écrivains puisent aux mêmes sources, ce qui suffirait à expliquer le parallèle, mais il me semble qu'ils font le même usage de ces sources, leurs méthodes et leurs conceptions se rejoignent, comme le souligne Pietro Paolo Gerosa: « Giovanni di Salisbury non era contrario alla logica (...) ma il modo di ragionare preferito da lui era piuttosto simile a quello proprio del Petrarca, ossia ad un discorso inteso a persuadere con criteri essenzialmente morali, per un fine pratico, con mezzi anche oratori, alla maniera di Cicerone, del quale condivideva pure, nel campo della conoscenza, il probabilismo accademico ».⁸ Il s'agit donc de mettre en lumière l'influence d'un auteur médiéval sur Pétrarque, influence que ce dernier n'a jamais avoué, contrairement à ce qu'il a fait pour les auteurs antiques, mais qui révèle combien il est imprégné par les idées, débats et textes médiévaux.

La *Senilis* XIV 1 adressée d'Arquà en novembre 1373 à Francesco da Carrara,⁹ appartient pleinement au genre du *speculum principis*: Pétrarque y énumère les différentes qualités que doit posséder un prince si bien que cette lettre forme un véritable petit traité sur le gouvernement. Il emploie d'ailleurs dans les premières pages le terme de *speculum*, qui était apparu pour la première fois dans le même contexte chez Sénèque lorsqu'il s'adressait à Néron dans le *De clementia*:¹⁰ le prince de Padoue pourra se regarder dans ce texte comme dans un miroir, voir combien il ressemble au modèle tout en se sentant exhorté à approfondir ses qualités et vertus:

⁷ Pour l'histoire de ce manuscrit, voir GIUSEPPE BILLANOVICH, *Petrarca letterato. I. Lo scrittoio del Petrarca*, Roma, Edizioni di Storia e Letteratura, 1947, pp. 323-324, pp. 328-330, p. 413 et ÉLISABETH PELLEGRIN, *La bibliothèque des Visconti et des Sforza, ducs de Milan, au XV^e siècle*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1955, pp. 110-112. Giuseppe Billanovich a commencé par supposer que le manuscrit avait été copié à Padoue à partir d'un exemplaire de la bibliothèque des Carrara (d'où il serait ensuite passé aux mains des Visconti) avant de se ranger à l'avis d'Élisabeth Pellegrin. Quelle que soit sa provenance, son ancêtre a pu passer entre les mains de Pétrarque.

⁸ P.P. GEROSA, *Umanesimo cristiano...*, cit., p. 205: « Jean de Salisbury n'était pas opposé à la logique, il en prit même la défense dans une œuvre en quatre livres intitulée *Metalogicus*. Mais son mode favori de raisonnement était plutôt semblable à celui de Pétrarque, c'est-à-dire un discours visant à persuader avec des critères essentiellement moraux, ayant une fin pratique et utilisant aussi des moyens oratoires, à la manière de Cicéron dont il partageait, dans le domaine de la connaissance, le probabilisme académique. »

⁹ Les citations du texte latin proviennent de l'édition donnée par Ugo Dotti dans FRANCESCO PETRARCA, *Epistole*, a cura di Ugo Dotti, Torino, U.T.E.T., 1978, pp. 760-837 (désormais: Dotti).

¹⁰ Sénèque, *De clementia* I, 1: « Scribere de clementia, Nero Cæsar, institui ut quodam modo speculi uice fungerer » [« J'ai entrepris ce traité sur la clémence, Néron César, pour faire en quelque sorte office de miroir »], cf. SENEQUE, *De la Clémence*, texte établi et traduit par François Préchac, Paris, Les Belles Lettres, 1990⁴, p. 2.

Nunc peragam quod promisi: et qualis esse debeat patrie rector, expediam, ut hoc *velut in speculo* tete intuens, ubi te talem videris, qualem dico, quod persepe facias, gaudeas et virtutum bonorumque omnium largitori devotior fias atque in dies obsequentior.¹¹

[J'accomplirai maintenant ce que j'ai promis, et j'exposerai les qualités que doit posséder celui qui gouverne la patrie pour que, t'y regardant comme dans un miroir, après t'être vu dans cette description, tu te réjouisses comme tu le fais très souvent.]

Mais cette appellation de *speculum principis* semble quelque peu problématique pour le *Policraticus*¹² dans la mesure où la portée de l'œuvre est beaucoup plus vaste; le terme s'applique surtout aux livres IV à VI qui s'intéressent aux notions de *princeps* et de *tirannus* et s'interrogent sur l'essence et l'organisation de la *res publica*. De notre point de vue, il demeure cependant valable pour l'ensemble de l'œuvre puisque c'est comme miroir du prince que le *Policraticus* a été abondamment lu au Moyen Âge et à la Renaissance et qu'il a servi de modèles à d'autres traités du même genre.¹³

Le prince doit tout d'abord, selon Pétrarque, obtenir de ses sujets l'amour et non la crainte: «Amari expedit non timeri».¹⁴ Et il y parviendra en leur prodiguant, «par sa douceur et sa clémence» («mansuetudine atque clementia»), son amour: «Amandi tibi sunt igitur cives».¹⁵ De même dans le *Policraticus*, Jean de Salisbury recommande aux princes cet amour nourri par la clémence et la justice.¹⁶ On pourrait n'y voir qu'un *topos*, repris à la tradition de la philosophie politique et exprimé déjà par Cicéron.¹⁷ Mais dans les deux textes le lien est fait avec l'amour chrétien, reliant ainsi fortement le pouvoir du prince à celui de Dieu. Pétrarque met en rapport cet amour avec le commandement de Jésus «Tu aimeras ton prochain comme toi-même»¹⁸ et le développe par les expressions suivantes qui insistent sur la gratuité de ce sentiment porté à autrui: «hoc est pure, sine fictione, sine utilitatis aut premii respectu, nuda ac gratuita caritate».¹⁹ Ce même amour, qui émane de l'amour divin, apparaît à Jean de Salisbury comme le meilleur moyen de gouverner:

¹¹ Dotti, p. 770.

¹² Voir MAX KERNER, *Johannes von Salisbury und die logische Struktur seines Policraticus*, Wiesbaden, Franz Steiner Verlag, 1977. Le texte cité est celui de l'édition suivante: IOANNES SARESBERIENSIS, *Policratici sive de nugis curialium et uestigijs philosophorum libri VIII*, edidit Clemens C.I. Webb, Oxford-London, Clarendon Press, 1909, 2 voll. (désormais: Webb; le chiffre romain indique le volume et les chiffres arabes la page). La référence dans la *Patrologia Latina* de Migne (vol. 199) est donnée à la suite.

¹³ Sur l'histoire de ce genre littéraire du *speculum principis*, voir, pour l'Antiquité, LESTER K. BORN, «The Perfect Prince according to the Latin Panegyrists», dans *The American Journal of Philology*, LV, 1934, pp. 20-35; l'article «Fürstenspiegel» dans THEODOR KLAUSER ET ALII, *Reallexikon für antike und Christentum. Band 8*, Stuttgart, A. Hiersemann, 1972, pp. 617-24. Pour le Moyen Âge, WILHELM BERGES, *Die Fürstenspiegel des hohen und späten Mittelalters. Schriften der Monumenta Germaniae historica 2*, Leipzig, K.W. Hiersemann, 1938; WILHELM KLEINEKE, *Englische Fürstenspiegel vom Policraticus Johanns von Salisbury bis zum Basilikon Doron König Jakobs I*, Halle (Saale), Max Niemeyer Verlag, 1937; LESTER K. BORN, «The *specula principis* of the Carolingian Renaissance», dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, XII, 1933, pp. 583-612; ID., «The perfect prince: a study in thirteenth and fourteenth century ideals», dans *Speculum*, III, 1928, pp. 470-504. Pour la Renaissance: FELIX GILBERT, «The Humanist concept of Prince and *The Prince* of Machiavelli», *Journal of Modern History*, vol. XI, 1939, pp. 449-483 (en part. n. 5, p. 453) [trad. ital.: «Il concetto umanistico di principe e *Il principe* di Machiavelli», in *Machiavelli e il suo tempo*, Bologna, Il Mulino, 1964, pp. 171-208 (en part. n. 5, pp. 199-200)].

¹⁴ Dotti, p. 772.

¹⁵ Dotti, p. 774.

¹⁶ *Policraticus* IV, 8: «caritatis» (Webb, I, 262, 264; Migne, 529A, 530B), «diligat» (Webb, I, 262; Migne, 529A), «amo» (Webb, I, 264; Migne, 530D).

¹⁷ Voir Cicéron, *De officiis* II, 7, 23 et *Philippicae orationes* I, 14, 33.

¹⁸ Mt 22, 39: «Diliges proximum tuum sicut te ipsum».

¹⁹ Dotti, p. 778.

Vtique gratia et amor subiectorum, quam diuina producit gratia, optimum instrumentum est omnium gerendorum.²⁰

[La grâce et l'amour des sujets, produits par la grâce divine, sont, plus que tout, le meilleur instrument de tout gouvernement.]

Pétrarque enrichit ensuite cette notion de l'amour paternel du prince pour ses sujets en introduisant la métaphore du corps humain:

Amandi tibi sunt igitur cives tui ut filii, imo, ut sic dixerim, tanquam corporis tui membra sive anime tue partes: unum enim corpus est res publica cuius tu caput est.²¹

[Tu dois aimer tes concitoyens comme des fils et même, pour ainsi dire, comme des membres de ton corps ou des parties de ton âme: l'État est en effet un corps dont toi tu es la tête.]

L'image de l'État comme corps humain vient du *Timée* de Platon, a été développée dans l'Antiquité par la fable de Menenius Agrippa rapportée par Florus et a été amplement diffusée au Moyen Âge, notamment par Guillaume de Conches et ses gloses sur le *Timée* et par Bernard Silvestre et son commentaire de Virgile;²² mais c'est Jean de Salisbury qui, s'appuyant sur un texte du pseudo-Plutarque, l'*Institutio Traiani*, ne cesse de filer cette métaphore et la commente le plus abondamment dans son *Policraticus*:

Est autem res publica, sicut Plutarco placet, corpus quoddam quod diuini muneris beneficio animatur et summæ æquitatis agitur nutu et regitur quodam moderamine rationis. (...) Princeps uero capitis in re publica optinet locum.²³

[L'État est, selon Plutarque, un corps animé par le bienfait de la faveur divine, poussé par la recherche de l'équité la plus parfaite et guidé par la conduite de la raison. (...) Quant au prince, il occupe dans l'État la place de la tête.]

La seconde qualité du prince sur laquelle insistent les deux traités est l'humilité. Au livre IV du *Policraticus*, le philosophe anglais parcourt les textes bibliques, tant le nouveau que l'Ancien Testament, pour montrer que l'humilité y est sans cesse recommandée aux princes et que la royauté ne peut subsister sans cette vertu:

... eo quod humilitas numquam satis uidetur commendata principibus, et difficillimum est ut gradus honoris tumorem non pariat in animo imprudentis. (...) Non itaque superbiat super fratres; sed, cum fratrum meminerit, fraternum subiectis omnibus impendat affectum. Et quidem prudenter humilitatem cum discretione et caritate indicit principibus, quia sine istis omnino subsistere non potest principatus.²⁴

[... d'autant plus que l'humilité ne lui semble jamais assez conseillée aux princes, et il est très difficile que l'échelle des honneurs ne gonfle pas d'orgueil l'âme de l'homme non avisé. (...) C'est pourquoi qu'il ne se sente pas supérieur à ses frères; mais, en se souvenant de ses frères, qu'il dispense à tous ses sujets une affection fraternelle. Et du moins, l'auteur prescrit aux princes l'humilité ainsi que le discernement et la charité parce que sans ces qualités le pouvoir princier ne peut absolument pas se maintenir.]

De même, selon Pétrarque, le prince doit se garder de l'orgueil («nusquam... superbum») et cultiver l'humilité («humilem», «humilitas»):

Scio quidem non humilitatem in principe, sed magnanimitatem solere laudari. (...) Ego utramque laudabilem iudico nec sibi invicem adversas, ut stulti putant. (...) Volo ego principem inter suos et in prosperitate humilem, contra hostes et in aduersitate magnanimum, nusquam

²⁰ *Policraticus* IV, 8 (Webb, I, 264; Migne, 530D).

²¹ Dotti, p. 778.

²² Voir M. KERNER, *Johannes ...*, cit., pp. 176-81.

²³ *Policraticus* V, 2 (Webb, I, 282-3; Migne, 539B).

²⁴ *Policraticus* IV, 7 (Webb, I, 260; Migne, 527D).

timidum aut superbum. Est quidem, quantum michi videtur, ad omnem virtutem primus gradus humilitas.²⁵

[Je sais bien qu'on a coutume de louer chez un prince non pas l'humilité mais la grandeur d'âme. (...) Pour ma part, je juge louable l'une et l'autre, et elles ne sont pas contradictoires comme le pensent les sots. (...) Je veux un prince qui soit humble parmi les siens quand la fortune lui est favorable, courageux contre ses ennemis quand la fortune lui est contraire et qui ne soit craintif ni orgueilleux dans aucune situation. Le premier pas vers toute vertu est, me semble-t-il, l'humilité.]

Se dessine ainsi l'image d'un prince chrétien,²⁶ prenant pour modèle de conduite et pour base de l'exercice de ses autres vertus l'humilité, et plus particulièrement l'humilité du Christ dont la royauté se révèle justement dans l'humiliation qu'est la Passion. Dans la *Familiaris* VI 1²⁷ qui critique la cupidité des membres de l'Église, Pétrarque insiste d'ailleurs sur cette humilité du Christ qui a refusé les richesses dont il se trouve maintenant accablé par la faute de ces pontifes avides d'or. L'humaniste invective cet étalage de richesses qui a envahi les églises et rappelle que le Christ n'a besoin que de volontés humbles («appetens (...) humilium voluntatum»)²⁸.

Le défaut principal contre lequel les princes doivent donc se prémunir est l'«avaritia», cette soif de l'or qui semble gagner tous les hommes et les pousse à accumuler les richesses. Les deux auteurs jugent ce vice condamnable chez tous les hommes, mais plus particulièrement chez ceux qui ont le pouvoir. Après avoir blâmé le faste somptueux et les dépenses excessives des princes, Jean de Salisbury ajoute:

Nec tamen, etsi prodigalitas uideatur in culpa, locum arbitror avaritiæ relinquendum. Nullum enim uitium deterius est, nullum detestabilius, præsertim in his qui principatum aut magistratum aliquem in re publica gerunt.²⁹

[Non, même si la prodigalité peut apparaître comme coupable, il ne faut pas, à mon avis, laisser de place à l'avarice. En effet, il n'est vice plus vil ni plus détestable, surtout chez ceux qui, princes ou magistrats, exercent un pouvoir au sein de l'État.]

Pétrarque lui aussi souligne que ce vice est plus condamnable chez les princes que chez n'importe quel citoyen, simple particulier; cette affirmation apparaît non seulement dans la lettre adressée à Francesco da Carrara,³⁰ mais aussi dans une autre *Senilis*, consacrée à l'avarice:

Restat de avaritia regum loqui aliquid, que omnium indignissima est (...). Nomen avaritie dedecet multum regem et disconvenit multum regie maiestati, iam quasi versum in naturam regiam.³¹

[Il reste à parler de l'avarice des rois qui de toutes est la plus indigne (...). Le nom d'avare ne convient absolument pas à un roi et ne s'accorde pas du tout avec la majesté royale, bien qu'il soit désormais presque intégré à la nature des rois. (tradd. F. Castelli et al.)]

²⁵ Dotti, p. 818.

²⁶ Sur la définition de ce prince chrétien et ses qualités, voir Augustin, *De civitate Dei* V, 24.

²⁷ Pour les *Rerum familiarium libri* (*Familiars* abrégé en *Fam.*), voir l'édition suivante: FRANCESCO PETRARCA, *Le familiari*, edizione critica per cura di Vittorio Rossi et Umberto Bosco, Firenze, Sansoni, 1933-1942, 4 voll. Cette édition sera désormais notée 'Rossi': le chiffre romain indique le volume et les chiffres arabes la page.

²⁸ Voir en particulier *Fam.* VI 1, 21 et 27-29 (Rossi, II, 52-54).

²⁹ *Policraticus* VIII, 4 (Webb, II, 241; Migne, 719A).

³⁰ Dotti, p. 808: «Est enim avaritia privatorum mala, principum vero longe pessima. (...) Hoc igitur malum fugiant odeintque qui virtutem amant, famam bonam cupiant, sed in primis principes».

³¹ *Sen.* VI 7, 20-23 (cf. FRANÇOIS PETRARQUE, *Lettres de la vieillesse IV-VII*, texte latin d'Elvira Nota, traduction de Frédérique Castelli et alii, introduction et notes d'Ugo Dotti, mises en français par Frank La Brasca, Paris, Les Belles Lettres, 2003, pp. 244-247).

Pétrarque et Jean de Salisbury reprennent la réflexion de la philosophie antique sur l'*avaritia* en appuyant leur démonstration sur Cicéron et Sénèque; ils empruntent leurs exemples aux poètes latins tels qu'Horace ou Juvénal, mais surtout leur méditation prend une coloration chrétienne, puisque viennent s'y ajouter les exemples bibliques et les citations néo-testamentaires.³²

Le dernier élément que les deux textes mettent en valeur est la nécessaire culture littéraire du prince: pour bien gouverner, il lui faudra être un *princeps litteratus* et devra pour cela s'entourer de lettrés. Pétrarque incite Francesco da Carrara à faire venir auprès de lui savants et intellectuels de toutes les disciplines (jurisconsultes, écrivains, théologiens, médecins) et l'engage vivement à rénover et réorganiser le Studio de Padoue:

Tu, vir inclite, (...) hoc tantum prestabis, ut doctos honesti[s]que studiis claros viros loco civium tuorum habeas, et civili urbanitate prosequareis sic ut urbem tuam virorum illustrium incolatu Studiumque iam vetustum renoves et exornes. Nichil enim eque eruditos homines allicit ac principum familiaritas atque dignatio.³³

[Ô toi, noble seigneur, tu feras au moins en sorte d'avoir comme concitoyens des hommes renommés et savants dans les études libérales et de les entourer d'égards bienveillants de façon à, par la présence d'hommes illustres, renouveler et rehausser l'éclat de la ville et de l'université déjà si anciennes. En effet rien n'attire tant les érudits que l'amitié et la considération des princes.]

Le chapitre 6 du livre IV du *Policraticus* porte le titre: «Quod debet (...) peritus esse in litteris et litteratorum agi consiliis»; Jean de Salisbury y insiste sur l'éducation du prince qui doit beaucoup lire et, à défaut de cela, suivre les conseils des lettrés:

Princeps uero cotidie leg[a]t, et [cunctis] diebus uitæ; quia qua die non legerit legem, ei non dies uitæ sed mortis est. Hoc utique sine difficultate illiteratus non faciet. Vnde et in litteris, quas regem Romanorum ad Francorum regem transmisisse recolo, quibus hortabatur ut liberos suos liberalibus disciplinis instituti procuraret, hoc inter cetera eleganter adiecit, quia rex illiteratus est quasi asinus coronatus. Si tamen ex dispensatione ob egregiæ virtutis meritum, principem contingat esse illiteratum, eundem agi litteratorum consiliis, ut ei res recte procedat, necesse est.³⁴

[Que le prince lise chaque jour, tous les jours de sa vie: le jour où il n'aura pas lu la loi ne sera pas un jour de sa vie mais le jour de sa mort. Un illettré ne pourra pas le faire sans grande difficulté. C'est pourquoi dans la lettre que, comme je le rapporte, le roi des Romains avait adressée au roi des Francs, il ajouta à d'autres cette phrase élégante: un roi illettré est comme un âne couronné. S'il arrive toutefois, par le fait d'une exception due au mérite de sa vertu remarquable, qu'un prince soit illettré, il faut qu'il agisse sur le conseil des lettrés pour que ses affaires réussissent.]

Dans une autre lettre traitant aussi des qualités du prince, la *Familiaris* XII 2 adressée à Niccolò Acciaioli, Pétrarque intègre la lecture aux occupations de ceux qui gouvernent quand il exhorte son destinataire à prendre en charge la formation du jeune roi Louis de Tarente:

Itaque rerum se bonarum docilem prebeat, cupide legat et audiat maiorum gesta nostrorum et exemplorum illustrium sit scrutator sollicitus et fervidus imitator.³⁵

[Qu'il apprenne donc sagement les leçons sur le bien, qu'il lise avec avidité, qu'il écoute les hauts faits de nos ancêtres, qu'il étudie avec soin et imite avec ferveur les exemples illustres.]

³² Comparer par exemple l'usage de l'expression paulinienne «radix omnium malorum» (1 Tim 6, 10) dans *Policraticus* III, 3 (Webb, I, 175; Migne, 480C) et *Sen.* VI 8, 58 (cf. F. PETRARQUE, *Lettres de la vieillesse IV-VII...*, cit., pp. 278-279).

³³ Dotti, p. 830.

³⁴ *Policraticus* IV, 6 (Webb, I, 254; Migne, 524D).

³⁵ *Fam.* XII 2, 32 (Rossi, III, 15).

L'écrivain est par ailleurs le seul à pouvoir assurer la renommée *post mortem* du prince. Dans la *Senilis* XIV 1, Pétrarque cite l'exemple d'Auguste et le commente ainsi:

Nam quid tantum sibi conferre potuerant vel triginta quinque tribus populi romani vel quadraginta quator legiones bellatorum (...) quantum Virgilius solus contulit ad eternam famam? Vivit illa utique. Cetera periere. (...) Armati enim tibi ad horam utiles esse possunt et temporale obsequium prestare, literati autem et temporale consilium et mansurum nomen, insuper ascendendi ad superos rectum iter ostendere atque ascendentem lingue ulnis attollere aberrantemque retrahere.³⁶

[Car comment pourrait-on comparer les trente-cinq tribus du peuple romain ou les quarante-quatre légions de combattants avec Virgile, qui à lui seul a offert [à Auguste] une renommée éternelle? Cette renommée vit encore, tout le reste a péri. (...) En effet les hommes en armes peuvent t'être utiles pour une circonstance, mais les lettrés peuvent te donner à la fois un conseil pour une circonstance et un renom qui perdurera; ils peuvent en outre te montrer la voie pour monter jusqu'aux cieux, puis, quant tu montes, te prêter l'appui de leur langue et enfin te remettre sur la voie quand tu erres.]

Jean de Salisbury, dans le prologue du livre I du *Policraticus*, avait déjà mis l'accent sur cette promesse d'éternité que les écrivains assurent aux princes:

Nullus enim umquam constanti gloria claruit, nisi ex suo uel scripto alieno. Eadem est asini et cuiusvis imperatoris post modicum tempus gloria, nisi quatenus memoria alterutrius scriptorum beneficio prorogatur. Quot et quantos arbitraris fuisse reges, de quibus nusquam sermo est aut cogitatio?³⁷

[Personne n'a jamais fait rayonner constamment l'éclat de sa gloire sauf par ses écrits ou ceux des autres. En peu de temps, il n'y a plus de différence entre la gloire d'un âne et celle de n'importe quel empereur si le souvenir de l'un des deux n'est prolongé jusqu'au moment présent par la bienveillance des écrivains. Combien, à ton avis, y a-t-il eu de rois puissants pour lesquels on n'a plus ni une parole, ni une pensée?]

Le lettré, «mémoire» des vertus du prince, devient ainsi son nécessaire complément, la littérature venant achever pour l'éternité l'action politique.

Si l'on élargit le champ de la comparaison, de nouveaux thèmes communs apparaissent. Les deux écrivains expriment dans leurs œuvres leur dégoût de la curie papale: dans le prologue du livre I du *Policraticus*, Jean de Salisbury se décrit comme retenu malgré lui par les occupations futiles de la curie qui le détournent de la philosophie:

Ego enim contempno quæ illi aulici ambiunt, et quæ ego ambio illi contempnunt. Mirare magis quare non præcido, aut rumpo funem, si alias solui non potest, qui me in curialibus nugis tamdiu iam tenuit et tenet adhuc tantæ obnoxium seruituti. Iam enim annis fere duodecim nugatum esse tædet et penitet me longe aliter institutum; et quasi sacratoris philosophiæ lactatum uberibus.³⁸

[Moi, je méprise ce que ces courtisans recherchent, et ce que je recherche, eux le méprisent. Demande-toi plutôt pourquoi je ne coupe ou ne romps pas encore, si je n'ai pas d'autre solution, la corde qui si longtemps m'a retenu jusqu'à maintenant dans les frivolités de la curie et qui me retient encore prisonnier d'une si grande servitude. Je suis écœuré et je regrette d'avoir passé déjà presque douze ans au milieu de ces frivolités, moi qui ai été formé d'une manière tout à fait différente et qui ai été, pour ainsi dire, nourri par le sein d'une philosophie plus sacrée.]

De même, dans plusieurs *Lettres familières*, Pétrarque se plaint des soucis de la curie qui finissent par avoir raison de lui et le décident chaque fois à s'éloigner d'Avignon: dans la *Familiaris*

³⁶ Dotti, p. 832.

³⁷ *Policraticus* I, prol. (Webb, I, 13; Migne, 385C).

³⁸ *Policraticus*, I, prol. (Webb, I, 14; Migne, 386B-C).

XIII 7, vaincu par son aversion pour la curie («curie tediis victus»), il décide de partir se reposer («me curialibus malis recreare»³⁹). Dans la *Familiaris* XIV 7, il déclare pareillement:

Me tristis Avinio et violentus Rodanus egre hactenus tenuere. Fessus tandem plenusque rerum curialium et expectare amplius non valens, hoc ipso die iter arripui.⁴⁰

[La triste Avignon et le Rhône impétueux m'ont retenu à contrecœur jusqu'à présent. Enfin, las et rassasié des choses de la curie, et ne pouvant attendre plus longtemps, je me suis mis en route ce jour même.]

Et dans la *Familiaris* XV 3, il fuit les tempêtes de la curie («me procellas curie fugientem»⁴¹). L'opposition entre le *curialis* et le *philosophus* développée par Jean de Salisbury est reprise à son compte par Pétrarque qui la déplace quelque peu en lui préférant l'antithèse *curia/otium* qui se reflète dans l'opposition des deux lieux que sont Avignon et Fontaine de Vaucluse, si proches géographiquement mais si contraires dans leur essence.

Chez les deux auteurs, l'expérience pénible de la cour papale donne lieu à de violentes critiques des mœurs dépravées et des occupations futiles de ses membres. Le livre III du *Policraticus* fustige la flatterie et l'hypocrisie des courtisans, hypocrisie dont a justement été victime Pétrarque, comme il le raconte dans la *Familiaris* IX 5 en citant des propos du pape Adrien IV rapportés par Jean de Salisbury au livre VIII du *Policraticus*.⁴² Le faste de la curie est aussi attaqué par les deux auteurs,⁴³ ainsi que l'*invidia* et l'*avaritia* qui règnent en maîtres.⁴⁴ La critique de l'astrologie et des astrologues⁴⁵ s'intègre à ces invectives. Le chapitre 19 du livre II du *Policraticus* s'en prend à ces maîtres de fausseté qui prétendent lire l'avenir dans les astres:

Verum mathematici uel planetarii, dum professionis suæ potentiam dilatare nituntur, in erroris et impietatis mendacia perniciosissime corruunt.⁴⁶

[Mais les devins et les astrologues, en essayant d'étendre le pouvoir de leur profession, sombrent de manière si néfaste dans les mensonges de l'erreur et de l'impiété.]

Pétrarque affirme à leur propos dans la *Senilis* III 1:

Et hoc enim et quidvis ineptie dicturi sunt potius quam ignorantiam confessuri.⁴⁷

[C'est cela, en effet, et ce genre d'ineptie qu'ils avanceront plutôt que de reconnaître leur ignorance. (tradd. F. Castelli et al.)]

Ils ne profèrent que des mensonges inutiles qui détournent les hommes de l'effort vers la vertu, seul remède pour affronter l'imprévisibilité de la mort et accueillir sa venue avec sérénité.⁴⁸

³⁹ *Fam.* XIII 7, 20 (Rossi, III, 83-84).

⁴⁰ *Fam.* XIV 7, 5 (Rossi, III, 127-128).

⁴¹ *Fam.* XV 3, 2 (Rossi, III, 136).

⁴² Voir *Fam.* IX 5, 26-28 qui reprend *Policraticus* VIII, 23.

⁴³ Comparer *Fam.* XIV 4, 16: «voraginem curialium impensarum» (Rossi, III, 114) et *Policraticus* VII, 16: «Equos, uestes, aues armatas, uenaticos canes, numerosos greges armentorum et pecorum, et uaniam mundi suppellectilem (quoniam per singula currere uires humanas excedit) plerique pecuniæ præferunt et totius hominis uires exhauriunt in acquirendis his aut tenendis. Nam in his duobus articulis furor totius auaritiæ constat quod immoderatus appetit aliena aut sua tenacius seruat; et quidem immoderatus appetit quisquis quod deest, legem necessitatis excedens et usus, exposcit» (Webb, II, 158-159; Migne, 674A).

⁴⁴ Pour l'*invidia*, comparer *Fam.* IV 12, 10: «invidia que mentes curialium possidet» (Rossi, I, 180) avec *Policraticus* VII, 24; pour l'*avaritia*, comparer *Fam.* VI 1 et *Sen.* VI 7 et 8 avec *Policraticus* III, 3 et VII, 16.

⁴⁵ Pour les sources antiques: Cicéron, *De diuinatione*; Sénèque, *Ad Lucilium* 99; Augustin, *Confessiones* VII, 6, 8-10.

⁴⁶ *Policraticus* II, 19 (Webb, I, 111; Migne, 442B).

⁴⁷ *Sen.* III 1, 33 (cf. FRANÇOIS PETRARQUE, *Lettres de la vieillesse I-III*, texte latin d'Elvira Nota, traduction de Frédérique Castelli et alii, introduction et notes d'Ugo Dotti, mises en français par Frank La Brasca, Paris, Les Belles Lettres, 2002, pp. 218-219). Voir aussi *Fam.* III 8 et *Sen.* I 7.

⁴⁸ Comparer *Policraticus* II, 27 et *Sen.* I 7.

Se tisse ainsi chez les deux écrivains un lien étroit entre philosophie politique et philosophie morale. La dégénérescence du pouvoir naît d'une corruption morale: selon Jean de Salisbury, le tyran est un ambitieux cupide qui a obtenu le pouvoir;⁴⁹ de même, analysant les deux vices que sont la cupidité et la cruauté (*avaritia, crudelitas*), Pétrarque juge qu'ils ont causé la perte de bon nombre de princes qui se sont déshonorés et rendus odieux, même aux yeux de la postérité: «Hec duo vitia innumerabiles tyrannorum ac principum perdiderunt odiososque et infames omnibus seculis reddiderunt».⁵⁰ Il s'agit alors de fonder l'organisation politique sur un système de valeurs morales et d'ériger les vertus chrétiennes d'humilité, de justice et de mansuétude en valeurs princières: la vertu du prince devient le garant de la légitimité politique.

Cette parenté d'esprit n'est ni purement fortuite, ni seulement due à l'imitation des mêmes auteurs antiques. Pétrarque a lu de manière certaine le *Policraticus*.⁵¹ La première preuve est d'ordre textuel. Il évoque ou cite à plusieurs reprises dans sa correspondance l'*Institutio Traiani*, texte qui ne nous est connu que par le premier chapitre du livre V du célèbre ouvrage médiéval («Epistola Plutarchi instrumentis Trajanum»⁵²). Il s'agit d'une série de considérations et conseils politiques faussement attribuée à Plutarque. Dans la *Familiaris* XI 5, Pétrarque cite au paragraphe 4 ce texte rapporté par Jean de Salisbury.⁵³ Des réminiscences d'autres passages du *Policraticus* se trouvent dans la correspondance de Pétrarque. La *Familiaris* V 1, lettre à Barbato da Sulmona sur la mort de Robert, roi de Sicile, évoque au paragraphe 3 la mort de Platon en des termes identiques à ceux de Jean de Salisbury:

Itaque si 'quo die Plato rebus humanis excessit, sol cecidisse visus est', quid illo moriente videatur, qui et Plato alter ingenio fuit et regum nulli aut sapientia secundus aut gloria, cuius preterea mors tam multis hinc inde periculis viam fecit ?⁵⁴

[C'est pourquoi, si 'le jour où Platon est parti de ce monde le soleil a semblé être tombé du ciel', que pourra-t-il arriver après la mort du roi Robert, qui fut par son talent un autre Platon et qui ne l'a cédé à aucun autre roi en sagesse et en gloire, et dont la mort a en outre ouvert la voie à de si nombreux dangers ? (trad. A. Longpré)]

Cette comparaison se trouve en effet dans le *Policraticus* VII, 6, passage où la mort de Platon est comparée au soleil qui tombe du ciel.⁵⁵ Ces allusions rapides montrent que Pétrarque connaissait le texte de Jean de Salisbury, mais une dernière citation, plus longue, confirme qu'il a

⁴⁹ Voir *Policraticus* VII, 16.

⁵⁰ *Sen.* XIV 1 (Dotti, p. 802).

⁵¹ Voir à ce propos UMBERTO BOSCO, «Il Petrarca e l'umanesimo filologico, postille al Nolhac e al Sabbadini», dans *Giornale Storico della Letteratura italiana*, vol. CXX, 1942, pp. 65-119 (en part. pp. 100-101).

⁵² Webb, I, 281-282; Migne, 539 B-D.

⁵³ De même, la *Familiaris* XVIII 16, lettre au doge de Venise Andrea Dandolo, évoque au paragraphe 30 l'*Institutio Trajani* et la *Familiaris* XXIV 7, lettre à Quintilien, comporte au paragraphe 10 une citation de ce même texte.

⁵⁴ *Fam.* V 1, 3 (Rossi, II, 3; cf. FRANÇOIS PETRARQUE, *Lettres familières IV-VII*, traduction d'André Longpré, notices et notes d'Ugo Dotti, mises en français par Christophe Carraud et Frank La Brasca, Paris, Les Belles Lettres, 2002, pp. 130-131). Voir aussi *Fam.* XV, 7, 10 (Rossi, III, 150): «Habuit equidem orbis ille suum solem, Robertum summum illum et virum et regem, qui 'quo die rebus humanis excessit', quod de Platone dicitur, 'sol celo cecidisse visus est'».

⁵⁵ *Policraticus*, VII, 6 (Webb, II, 111; Migne, 647C): «Sol e celo uisus est cecidisse qua die philosophorum princeps Plato rebus excessit humanis».

bien eu sous les yeux cette œuvre, dans son ensemble ou sous forme d'extraits consécutifs. Dans la *Familiaris* IX 5, Pétrarque reprend un assez long passage du *Policraticus* qui parle du pape Adrien IV et rapporte ses paroles:

Sed hoc Hadriani quarti dictum minus vulgatum est, quod inter philosophicas nugis⁵⁶ legi. Is ergo dicere solebat quod... (suit une longue citation du texte de Jean de Salisbury⁵⁷). Hec eisdem pene verbis ad contextum retuli, quibus ab illo scripta sunt qui ex ore loquentis audierat.⁵⁸

[Mais on connaît moins ces mots d'Adrien IV que j'ai lus au milieu de badinages philosophiques. Il avait donc l'habitude de dire que... (suit une longue citation du texte de Jean de Salisbury). Je les ai cités quasiment mot pour mot, et ils ont été écrits par quelqu'un qui les avait entendus de la bouche même de celui qui les a prononcés.]

Dans les *Rerum Memorandarum* III 95, Pétrarque se sert du même passage,⁵⁹ en confondant d'ailleurs Adrien IV et Adrien V. La correspondance de Pétrarque fait donc apparaître une lecture et une connaissance précise du *Policraticus*.

Le second élément qui peut être apporté à titre d'hypothèse et qui n'a aucunement valeur de preuve est le manuscrit Par. Lat. 6417 de la Bibliothèque Nationale de France. Dans le *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecae regiae* (3^{ème} partie, tome 4, Paris, 1744), il est décrit ainsi: «Latinus 6417. Codex membranaceus, quo continetur *Joannis Sarisberiensis* policraticus, octo libris: præmittitur ejusdem entheticus versibus elegiacis. Is codex decimo quarto sæculo exaratus videtur». Giuseppe Billanovich s'est intéressé à ce manuscrit et l'a mis en relation avec d'autres de même origine, ces différents manuscrits formant selon lui un groupe homogène, lié à Pétrarque: Francesco da Carrara fit copier, dans les années 1380, les textes les plus courants de la culture de l'époque que Pétrarque avait feint d'ignorer ou de dédaigner, dont le *Policraticus*.⁶⁰ Les volumes passèrent ensuite dans la bibliothèque des Visconti – ils apparaissent en effet dans l'inventaire le plus ancien que nous possédions – où ils côtoient une collection d'écrits de Pétrarque rassemblés après sa mort par ses disciples.⁶¹ Le portrait de Jean de Salisbury, qui orne la première page du texte du *Policraticus* dans le Par. Lat. 6417, rappelle, dans le costume et l'attitude choisis pour le

⁵⁶ Le titre complet du *Policraticus* est justement: «De nugis curialium et vestigiis philosophorum».

⁵⁷ *Policraticus*, VIII, 23 (Webb, II, 410-411; Migne, 814B-D). Le chapitre est intitulé «Consilio Bruti utendum esse aduersus eos qui pro summo pontificatu non modo certant, sed scismatice dimicant; et quod tyrannis nihil quietum».

⁵⁸ *Fam.* IX 5, 26-28 (Rossi, II, 229).

⁵⁹ Voir l'introduction de Giuseppe Billanovich à FRANCESCO PETRARCA, *Rerum memorandarum libri*, a cura di G. Billanovich, Firenze, Sansoni, 1943, p. LXXXVIII.

⁶⁰ G. BILLANOVICH, *Petrarca letterato...*, cit., pp. 323-324: «negli anni prossimi al 1388, lavorava per la biblioteca dei principi padovani un loro stipendiato tedesco, Ermanno del fu Corrado. Naturalmente Francesco il Vecchio e i suoi familiari commisero a Ermanno di copiare i testi più manuali della cultura del secolo, che invece il Petrarca aveva spregiato o finto di non curare: l'*Historia iudaica* di Egesippo, cioè la divulgata riduzione del *De bello iudaico* di Giuseppe Flavio, l'*Entheticus* e il *Policraticus* di Giovanni di Salisbury, il commento di Pietro d'Abano ai *Problemata* del pseudo Aristotele, naturalmente domestico entro le mura padovane, l'*Almagesto* di Tolomeo. Ma Ermanno lavorò anche a fare avanzare il corpo degli scritti del Petrarca che si preparava per la biblioteca carrarese».

⁶¹ *ibid.*, pp. 327-328: «Appare ora emissario attivo del conquistatore un piccolo astro che sorge, il giovane letterato vicentino Antonio Loschi, che, allontanato un favorito dei Carraresi, è fatto promuovere da Gian Galeazzo successore del Petrarca nel canonico padovano di san Iacopo e che subito inizia quella familiarità con i volumi passati dalla canonica padovana alla biblioteca carrarese che perfezionerà in Lombardia, fatto capofila dei ricercatori delle reliquie della libreria del Petrarca. Ci è grato di ritrovare nell'inventario più antico della biblioteca dei Visconti quella collezione di scritti del Petrarca che col cuoio con cui fu fasciato ciascuno di quei dorsi aveva steso una striscia rossa già sufficientemente lunga in uno scaffale della libreria di Francesco il Vecchio, e assieme gli altri volumi sottoscritti da Ermanno; e di potere immaginare sulla traccia di queste descrizioni l'aspetto originario di codici allestiti dai copisti dai miniatori dai rilegatori dei Carraresi».

personnage représenté, comme le souligne Giuseppe Billanovich,⁶² des portraits de Pétrarque lui-même. Ensuite, le savant italien décrit le chemin de ces manuscrits jusqu'à la Bibliothèque Nationale de France et donne les références actuelles des manuscrits:⁶³ le premier groupe rassemble des œuvres de Pétrarque: *De gestis Cesaris, Epithoma, Compendium, De viris illustribus, Rerum memorandarum, De remediis, Epistole metriche* (Par. Lat. 5784, 6069F, 6069G, 6069I, 6069T, 6496, 8123) et le deuxième groupe des œuvres médiévales: Égésippe, Jean de Salisbury, Aristote commenté par Pietro d'Abano et Claude Ptolémée (Par. Lat. 5067, 6417, 6541, 7258). Il conclut ainsi sa démonstration: «E infatti egli riuscì a superare il magro canone puristico anche *mantenendo largi i confini della sua libreria*: dove la collezione di Cicerone, che, mentre egli era vivo e per decenni dopo la sua morte, stupì i discepoli con l'ampia estensione e con l'offerta di testi che erano stati dimenticati da molte generazioni, ha il contropeso di quella enorme e amatissima di sant'Agostino; dove anzi siamo giunti a vedere stendersi in un angolo vasto gli scritti dei migliori moderni, di Giovanni di Salisbury e di Albertino Mussato, di Dante e del Boccaccio».⁶⁴ Pour le philologue italien, le Par. Lat. 6417 est très certainement une copie d'un manuscrit que Pétrarque a pu avoir entre les mains à un moment de sa vie, copie réalisée à Padoue peu de temps après la mort de Pétrarque, pour la famille des Carrare, livre qui est ensuite arrivé à Milan, aux mains des Visconti.⁶⁵

Ce même manuscrit est étudié par Élisabeth Pellegrin, elle le décrit ainsi: «Paris, Bibl. Nat. Lat. 6417. XIV^e s. I+171 fol. Contient le *Policraticus* de Jean de Salisbury (+1180), orné au f. 1 d'une bordure et d'une initiale et des armes des Visconti qui paraissent repeintes sur d'autres armes dont le fond rouge transparait (celles de Pasquino de' Capelli ?), il a été écrit par le copiste: Armannus de Alemania dont on lit la souscription au f. 171 v: '... explicit per Armannum de Almania. Deo gratias. Laus tibi sit Christe quia liber explicit iste'».⁶⁶ Elle s'appuie sur d'autres manuscrits pour en conclure qu'Armannus de Alemania était un copiste au service de Pasquino de' Capelli, secrétaire de Gian Galeazzo Visconti, dont les biens furent confisqués par le duc de Milan après son injuste condamnation, et non au service de Galeazzo ou Gian Galeazzo Visconti ou des Carrare de Padoue. Elle ajoute qu'un autre manuscrit, le Par. Lat. 6830 comprend en marge, au f. 131, une annotation du copiste: «Armannus scripsit mandato D. Pasquini». D'autres

⁶² Giuseppe Billanovich ajoute cette note de bas de page: «Quella striscia viene a confermare la autentica omogeneità del gruppo che ora ricostituiamo. Ma pure dopo che hanno svestito la loro antica legatura quei codici possono ancora mostrare per molti segni la loro stretta affinità. Così la bella immagine che a rappresentare Giovanni di Salisbury è incominciata entro l'iniziale della prima pagina del volume col *Policratico* che fu trascritto da Ermanno ricorda subito i ritratti analoghi del Petrarca (naturalmente di ben diversa fedeltà) con cui si aprono i codici dell'*Epithoma* e dei *Rerum memorandarum*».

⁶³ G. BILLANOVICH, *Petrarca letterato...*, cit., pp. 329-330.

⁶⁴ *ibid.*, p. 413: «Il réussit en fait à dépasser le mince canon puriste en maintenant l'ampleur des frontières de sa bibliothèque: outre la collection de Cicéron, qui, de son vivant et des décennies après sa mort, frappa d'admiration ses disciples par son étendue exceptionnelle et par le fait qu'elle offrait des textes oubliés par des générations entières, nous trouvons comme contrepoids la collection énorme de saint Augustin qu'il chérissait tant. Dans cette bibliothèque nous sommes aussi amenés à voir s'étendre sur un espace considérable les écrits des meilleurs modernes, de Jean de Salisbury et d'Albertino Mussato, de Dante et de Boccace».

⁶⁵ Giuseppe Billanovich s'est ensuite rétracté et rangé à l'avis d'Élisabeth Pellegrin (voir note 7) en supposant que ce manuscrit avait été copié par Armannus pour Pasquino de Capelli, secrétaire de Gian Galeazzo Visconti, seigneur de Milan.

⁶⁶ É. PELLEGRIN, *La bibliothèque...*, cit., p. 110.

manuscrits de la même collection sont d'ailleurs des œuvres de Pétrarque ou des livres lui ayant appartenu: le Par. Lat. 6069 reproduit le *De viris illustribus* de Pétrarque copié par Lombardo della Seta en 1379, ouvrage dédié à Francesco da Carrara, passé dans la bibliothèque des Visconti après la victoire de Gian Galeazzo en 1388; le Par. Lat. 5802 contient des œuvres de Suétone, Florus, Eutrope, Frontin et Cicéron et a appartenu à Pétrarque. Le Par. Lat. 6417 s'intègre donc à un groupe de manuscrits liés à Pétrarque, et, que son origine soit padouane ou milanaise, c'est-à-dire que son commanditaire ait été la famille des Carrare ou le secrétaire des Visconti, il est permis de penser qu'il a été copié à partir d'un livre que Pétrarque a pu avoir sous les yeux, puisque l'humaniste a été en relation avec les deux familles seigneuriales de Padoue et de Milan.

La dernière édition critique du *Policraticus*, qui ne concerne que les livres I à IV,⁶⁷ mentionne ce manuscrit dans son introduction et souligne qu'il est, avec deux autres manuscrits, le témoin d'une édition du *Policraticus* ne faisant pas autorité («non authoricab») qui naquit dans les milieux juridiques italiens au milieu du XIV^e siècle; il aurait été produit à Padoue ou Bologne (ou plus vraisemblablement à Milan, faudrait-il ajouter) et est largement annoté par un humaniste qui, selon le professeur de la Mare, serait un membre du cercle pétrarquien.⁶⁸ Ces remarques sont à mettre en relation avec celles de Walter Ullmann qui souligne la diffusion du *Policraticus* dans le milieu des juristes italiens au milieu du Trecento.⁶⁹ À Bologne exerçait un juriste d'un grand savoir, d'origine véronaise, Guglielmo da Pastrengo, ami et confident de Pétrarque: l'humaniste l'avait rencontré dans les années 30 à Avignon et avait noué avec lui une amitié très vive.⁷⁰ Dans son œuvre en sept parties *De originibus rerum*, le juriste a écrit un chapitre intitulé «Philosophi, historici, poetæ gentilium illustres», il énumère Homère, Hérodote, Virgile et Aulu Gelle et ajoute: «Item de re militari, Policratico teste».⁷¹ À cette époque, l'œuvre de Jean de Salisbury connaissait donc une importante diffusion dans les milieux juridiques, favorisée aussi par la circulation d'un index: Giovanni Calderini, juriste bolognais de la première moitié du Trecento, avait en effet établi une table alphabétique du *Policraticus*. Un autre juriste, Luca de Penna,⁷²

⁶⁷ IOANNES SARESBERIENSIS, *Policraticus I-IV*, ed. Katharine S.B. Keats-Rohan, Turnhout, Brepols, 1993.

⁶⁸ *Ibid.*, p. XXXIII: «In fact, the evidence of Bibl. Nat. ms lat. 6417 suggests that a non-authorical 'third edition' of *Policraticus* originated in Italian jurist circles in the mid-fourteenth century and soon affected the copying of the work in its authorial second edition state. BN lat. 6417 is a fourteenth-century manuscript that could have produced in Padua or in Bologna. It has been extensively annotated, indeed, glossed, by a humanist whose hand, according to Professor de la Mare, identifies him as a member of the Petrarchan circle».

⁶⁹ WALTER ULLMANN, «John of Salisbury's *Policraticus* in the later Middle Ages», in *Jurisprudence in the Middle Ages: collected studies*, London, Variorum Reprints, 1980, pp. 519-45.

⁷⁰ UGO DOTTI, *Vita di Petrarca*, Roma-Bari, Laterza, 1987 (trad. fr.: *Pétrarque*, Paris, Fayard, 1991, p. 58).

⁷¹ W. ULLMANN, «John of Salisbury's ...», cit., p. 527.

⁷² Au 14^{ème} siècle, Avignon représente un foyer culturel fondamental dont font partie les augustiniens Dionigi Roberti di Borgo S. Sepolcro et Luca de Penna qui tous deux conurent Pétrarque. Luca de Penna, originaire de Penne dans les Abruzzes, avait reçu une formation de *legum doctor* et avait reçu la charge de *secretarius* du pape Grégoire XI, le dernier avant le schisme qui allait torturer l'Église pendant presque trente ans. Il fut entre autres chargé de la correspondance secrète du Souverain Pontife. Il composa un commentaire aux trois livres du Code qui marquèrent l'histoire du droit. Il a aussi participé au commentaire du texte de Valère-Maxime *Factorum ac dictorum memorabilium*. Pour plus d'informations sur Luca de Penna, voir la note bibliographique (n. 3, p. 2) de GIUSEPPE DI STEFANO, «Ricerce sulla cultura avignonese del secolo XIV», dans *Studi francesi*, anno VII, fasc. I, 1963, pp. 1-16 et les ouvrages auxquels renvoie cette note.

connaissait parfaitement le texte du prélat anglais, comme le souligne Walter Ullmann: «Luca had clearly absorbed the book in its entirety and in a manner which few had done before him».⁷³ Et c'est au cours de l'un de ses séjours en Avignon qu'il avait écrit en 1374 à Pétrarque pour lui demander des livres rares de Cicéron, lettre à laquelle l'humaniste avait répondu par la fameuse *Senilis XVI 1*, saisissant l'occasion de cette demande pour évoquer ses souvenirs d'enfance et son amour juvénile pour l'orateur romain. Cette diffusion du *Policraticus* dans les milieux juridiques italiens proches de Pétrarque vient donc s'ajouter au faisceau de preuves présentées ici.

L'étude de ce manuscrit latin 6417 de la Bibliothèque Nationale, même s'il n'appartient pas à proprement parler à la bibliothèque de Pétrarque, aura permis, je l'espère, de mettre en lumière une partie des lectures médiévales non avouées de l'humaniste et de montrer l'importance de la réflexion politique dans son œuvre. Et dans ce domaine, même s'il annonce par certains aspects marginaux la pensée politique de la Renaissance,⁷⁴ il s'ancre profondément dans la tradition du Moyen Âge en reprenant les *topoi* du genre du *speculum principis* et s'inscrit dans la lignée des miroirs médiévaux.

Le parallèle entre l'humaniste florentin et le prélat anglais développé ici semble plus éclairant à partir des similitudes de pensée que sur la base des preuves textuelles. Et l'on pourrait multiplier à l'envi les rapprochements de textes, la mise en regard de méthodes et d'idées semblables. Il s'agit bien, entre ces deux auteurs que sont Pétrarque et Jean de Salisbury, d'une parenté d'esprit. Et pour la décrire, c'est à Pétrarque qu'il faut revenir: plusieurs de ses lettres évoquent en effet cette ressemblance des esprits («similitudo ingeniorum») qui unit les grands hommes. Après avoir trouvé, exprimée chez Cicéron, une idée qu'il croyait n'appartenir qu'à lui, il écrit:

Ibi excusationem similem legi et delectatus sum, nescio qual vel *ingenii*, quod ut optare sic sperare utinam liceret, vel ipsarum rerum sola *similitudine*, me dixisse quod tanto ante magnus ille vir dixerat.⁷⁵

[J'y ai lu une justification semblable et j'ai été ravi d'avoir dit, je ne sais s'il s'agit d'une parenté d'esprit - ce que je souhaite mais n'ose espérer - ou d'une parenté de sujet, ce que ce grand homme avait déjà dit tant de temps auparavant.]

C'est cette communauté d'esprit qui permet l'instauration d'une communication, d'un échange avec les auteurs de l'Antiquité, puisque c'est sa parenté d'esprit avec Cicéron que Pétrarque évoque dans cette lettre. L'humaniste florentin reste bien plus discret, voire muet quand il s'agit des auteurs du Moyen Âge, non seulement Jean de Salisbury, mais aussi Bernard de Clairvaux⁷⁶

⁷³ W. ULLMANN, «John of Salisbury's ...», cit., p. 527: «Il est clair que Luca a lu ce livre en entier et d'une manière dont peu l'avaient fait avant lui». Voir aussi ID., *The medieval idea of law as represented by Lucas de Penna, a study in fourteenth-century legal scholarship*, London, Methuen, 1946, pp. 31sq., p. 43 (n. 6), p. 54 (nn. 1-5), p. 94, p. 115 (n. 3), p. 140 (n. 7), p. 165, pp. 169sq., p. 188, p. 196 (n. 7).

⁷⁴ Voir I. BECJCY, «The State as a work of art...», cit., p. 314.

⁷⁵ *Fam.* XVIII 8, 14 (Rossi, III, 291). Voir aussi *Fam.* XXI 15, 12 et XXII 2, 15.

⁷⁶ Voir, dans ce même volume, la contribution d'Antoine de Rosny sur le sujet.

ou Albertino Mussato; mais cette parenté cachée avec le philosophe anglais est sans doute venue, comme nous avons tenté de le faire apparaître, nourrir entre autres sa pensée politique.